



MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

Cette année encore vous avez bien voulu nous faire confiance via les chèques syndicaux AXA et nous vous en remercions profondément. Le déménagement vers Matignon ne vous a pas facilité les choses dans ce process encore papier; sachez que nous sommes totalement **favorables à une digitalisation de l'opération dès l'année prochaine.**

DANS CE NUMERO

Avec l'ambition de vous **informer** de tout ce qui **vous concerne au GIE**

- **L'info +** : les modalités de **paiement** des **augmentations** de salaire 2025
- **Salaires 2025**: Négocier ou confronter ?
- **L'accord handicap** signé au niveau groupe et comment le **décrypter**
- **Notre installation à Matignon**, des **irritants** ? et la prévention des risques ?
- **La check-list mensuelle des essentiels sociaux** qui vous concernent

Bonus: La mise à jour du **livret 2025** de TOUS les **avantages et bénéfices** à disposition des salariés AXA en France.



L'INFO+

Les modalités de paiement des augmentations de salaire 2025

Un budget de 2,3 % négocié et signé pour le GIE AXA

Pour le GIE AXA, il a été convenu entre les signataires (La Direction et les Délégués CFE-CGC) que les **augmentations générales seront effectives sur les payes dès le mois de janvier 2025 :**

- Pour les **non-cadres**, **augmentation générale de 1,3 %** (+0,2 points par rapport à l'inflation de 2024) et accompagnée d'un **minimum de 470 €**.
- Pour les cadres de **classe 5**, **augmentation générale de 0,7 %** et un minimum de **300 €**.
- Ainsi qu'une **augmentation générale de 0,3 %** pour les cadres de **classe 6**.

Le complément pour atteindre 2,3 % concerne les augmentations individuelles qui seront payées en mars 2025 et à effet rétroactif de janvier 2025.

Augmentation également des minima 2025 des bonus-CRV et des primes cibles via un accord signé avec la Direction :

- **Minima CRV cibles classe 5 : 3655 euros, classe 6 : 5624 euros.**
- **Primes cibles 3&4 : 1678 euros, 1&2 : 1381 euros.**



Nous avons été informés par nos collègues d'autres entités telles que Juridica, qu'à l'image du GIE AXA, parfois **seule la CFE-CGC avait signé** la proposition d'accord salarial soumise par la Direction.

Pourquoi ?

- Nous partageons tous la conviction que le **groupe AXA aurait pu faire mieux** au regard des **excellents résultats** depuis plusieurs années.
- **La CFE-CGC** n'a eu de cesse de militer pour une plus grande **reconnaissance** de l'engagement et des résultats des collaborateurs.
- Nous avons aussi pointé du doigt **l'écart avec l'inflation** qui pourrait se creuser encore davantage, notamment lorsque le point de départ donné par la Direction est très inférieur au taux d'inflation officiel (qui par ailleurs ne comprend pas toute la hausse des coûts d'énergie).

Alors pourquoi négocier et signer ?

- Nous avons privilégié le principe de réalité mathématique en mettant de côté les égo pour ne pas pénaliser les salariés.
- En effet, même si c'est insuffisant, 0,3 % de plus, c'est déjà ça de pris pour compenser l'inflation délétère.

Bon à savoir: au GIE AXA, la simple signature de vos 2 délégués CFE-CGC est suffisante pour valider un accord d'entreprise, la CFE-CGC étant majoritaire en % des votes depuis les dernières élections.

Soyez donc assurés que nous nous ferons des propositions dans les négociations à venir, notamment la prime d'intéressement et demanderons des réévaluations des abondements employeurs souvent inchangés depuis de nombreuses années.

**LA CFE-CGC MOTEUR D'UN SOLIDE ACCORD
HANDICAP POUR LE GROUPE AXA**

Premier syndicat du groupe, la CFE-CGC a négocié un accord structurant en faveur des salariés en situation de handicap, cet accord reste encore peu connu.

- Mobilisée pour l'emploi des personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la négociation collective, la CFE-CGC a contribué à un solide accord pour tout AXA.
- *"Le taux d'emploi de salariés bénéficiaires de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a atteint 6,7 % en 2022 chez AXA France, explique notre collègue d'AXA XL Guillaume Robieux, délégué CFE-CGC et chargé du handicap au sein du Syndicat national de l'assurance, de la prévoyance et de l'Assistance (SNAPA CFE-CGC ; Fédération de l'Assurance); mais AXA France ne représente que la moitié des effectifs du Groupe en France, et la réalité est parfois moins flatteuse".*

C'est pourquoi la CFE-CGC, première organisation syndicale du groupe, a participé de manière active et constructive à la négociation d'un accord Groupe inédit dont le périmètre couvre 25 entités AXA en France. Cet accord est en vigueur jusqu'à fin 2025 et pourra être renégocié au vu de ses effets.



HANDICAP INVISIBLE ? SALARIÉ RQTH ?

Décryptage par Sophie et Philippe

Le handicap touche 12 millions de personnes en France. Le handicap **physique** est le plus visible et pourtant, 80 % des handicaps sont « **invisibles** » (troubles sensoriels, mentaux, cognitifs...).

Comment accueillir, intégrer et **protéger** les salariés en situation de handicap ? Et quels sont leurs **droits** en entreprise ?

Un salarié **RQTH** est une personne Reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé. Cela permet aux travailleurs en situation de handicap de bénéficier de droits spécifiques et de certaines aides pour favoriser leur insertion professionnelle et leur **maintien** dans **l'emploi**.

Les Droits du salarié RQTH :

- Aménagements de poste : bénéficier d'adaptations du poste de travail pour répondre à ses besoins spécifiques.
- Priorité pour certains dispositifs : priorité d'accès à des dispositifs comme la formation professionnelle, la reconversion ou le télétravail.
- Soutiens financiers : des aides financières peuvent être accordées pour l'aménagement du poste de travail ou pour compenser la perte de productivité.

Les obligations de l'employeur :

- Aménagements raisonnables : l'employeur doit mettre en place des aménagements raisonnables pour que le salarié puisse exercer ses fonctions sans obstacle lié à son handicap.
- Non-discrimination : l'employeur doit garantir l'égalité de traitement et ne pas discriminer les salariés en raison de leur handicap.
- Déclaration obligatoire : l'employeur doit déclarer les travailleurs handicapés au sein de son entreprise à travers la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

Alors que le handicap reste la première cause de discrimination en France selon le Défenseur des droits, **la CFE-CGC, reconnue de longue date pour son engagement en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**, est plus que jamais mobilisée. **En savoir plus :**

<https://handicap.cfecgc.org/axa-la-cfe-cgc-moteur-dun-solide-accord-handicap/>



TROP CHAUD ? TROP FROID ?

Installation sur le site Matignon

Le site Matignon est un succès reconnu par l'ensemble des collaborateurs. Des **irritants** nous sont cependant remontés : température, ventilation, salles de réunion, infirmerie, entre autres.

Vos élus CFE-CGC participent à la **Commission Santé et Sécurité et Conditions de travail** et ont réalisé des **visites** des bâtiments du site Matignon pour relever des **dysfonctionnements** à corriger. Un **suivi** sera réalisé sous 3 mois. **Nous sommes à votre écoute pour toute situation.**



Prévenons les risques d'accidents avec arrêt de travail. Nous sommes particulièrement attentifs à la **sécurité** sur le site : notamment la **prévention** des risques de **chutes**, les **délimitations** des **travaux** en cours, **l'affichage** de secours, etc.

- ✓ Vous avez commandé votre **Chéquier emploi service universel (CESU)** avant fin janvier.
- ✓ Vous avez **transféré vos jours restants de JRA/JRTT** (maximum 10 jours par an) dans le régime de retraite AXA PERECO.
- ✓ Vous êtes **devenu mentor avec AXA Atout Coeur**.
- ✓ Vous avez **suivi la formation sécurité et évacuation** en cas d'incendie (jusqu'à février).
- ✓ Vous avez redécouvert **gratuitement le Musée du Louvre**.
- ✓ Vous **avez 10, 20 ou 30 ans d'ancienneté** et avez demandé vos congés anniversaires (convention collective assurance signée en 1992).
- ✓ Vous avez **planifié d'ici fin mars votre entretien** de fin d'année et de fixation des objectifs.

**BONUS
CFE-CGC**

A votre disposition : les collègues CFE-CGC de toutes les entités AXA ont **mis à jour le livret 2025 de TOUS les avantages et bénéfices à disposition des salariés AXA en France**.

Ce livret a déjà été envoyé aux adhérents, **il est disponible via email sur simple demande sans aucun engagement**.



Contacts confidentiels, questions ou suggestions :

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : THIERRY.PONSADA@AXA.COM - PHILIPPE.DUBOIS@AXA.COM
SYNDICAT.CFECGC.GIEMATIGNON@AXA.COM